



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 8 juillet 2024 à 19h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost Mairesse
 M. Yvon Laforme Conseiller municipal
 M. Pierre Frigon Conseiller municipal
 Mme Josée Chouinard Conseillère municipale
 M. Michel Champagne Directeur général
 Mme Marie-Hélène Piché Trésorière

Sont absents : Me. Julie Francoeur Greffière
 M. Guy Baillargeon Conseiller municipal
 M. Gilles Goyette Conseiller municipal
 M. Marc St-Amant Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2024-07-199

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-200

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère municipale
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le secrétaire-trésorier de la
lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la
présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolutions des approbations des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2024, de la séance extraordinaire du 17 juin 2024 et de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 ;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier de la Ville de Saint-Tite pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;
5. Greffes :
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 543-2024 décrétant un emprunt de 592 974\$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) accordé dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
6. Loisirs et culture :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Aucun point

7. Ressources humaines :

Aucun point

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

Aucun point

9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point

10. Gestion des eaux :

Aucun point

11. Autres sujets :

Aucun point

12. Correspondance;

Aucun point

13. Affaires nouvelles;

Aucun point

14. Période de questions;

15. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-201

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

Il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De dispenser l'assistant secrétaire-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance
ordinaire du 3 juin 2024, tel que reçu pas les membres du conseil avant la présente séance,
ainsi que l'approuver tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-202

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

Il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère municipale
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De dispenser l'assistant secrétaire-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance
extraordinaire du 17 juin 2024 tel que reçu pas les membres du conseil avant la présente
séance, ainsi que l'approuver tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

2024-07-203

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller municipal
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De dispenser l'assistant secrétaire-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 tel que reçu pas les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que l'approuver tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2024-07-204

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

À ce moment de la réunion, Mme Joëlle Désaulniers, C.P.A. auditrice indépendante de la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L. société de comptables professionnels agréés, procède à la lecture des états financiers 2023 :

	ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	2023
Revenus	Taxes	6 001 701
	Païement tenant lieu de taxes	436 308
	Services rendus	333 338
	Impositions de droits	670 864
	Intérêts	
	Autres revenus	201 317
	Transferts	316 589
	Total	7 960 117
Charges	Administration générale	999 916
	Sécurité publique	811 490
	Transport	1 624 452
	Hygiène du milieu	2 265 679
	Santé et bien-être	35 739
	Aménagement, urbanisme et développement	256 449
	Loisirs et culture	1 448 931
	Frais de financement	217 156
		Total
	Excédent (déficit) avant conciliation	300 305
Conciliation à des fins fiscales	Amortissement des immobilisations	751 813
	Remboursement de la dette à long terme	(259 646)
	Affectations	
	Activités d'investissement	(256 639)
	Excédent accumulé	225 266
		Total
	Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	761 099
	ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2023
Revenus	Autres revenus	49 213
	Impositions de droits	
	Transferts	225 532
		Total
	Administration générale	17 516



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Charges	Sécurité publique	
	Transport	4 597
	Hygiène du milieu	413 148
	Loisirs et culture	59 810
	Total	495 071
Conciliation à des fins fiscales	Financement à long terme des activités d'investissement	
	Affectations	76 101
	Activités de fonctionnement	256 639
	Total	332 740
	Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	112 414

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le rapport du vérificateur et le rapport financier de la Ville de Saint-Tite pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 préparés par la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L. société de comptables professionnels agréés, soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2024-07-205

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 543-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 592 974\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) ACCORDÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 543-2024 décrétant un emprunt de 592 975\$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) accordé dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 a été donné à la séance ordinaire du 2 juillet 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le *Règlement numéro 543-2024 décrétant un emprunt de 592 974\$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) accordé dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.*

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURES

AUCUN POINT

RESSOURCES HUMAINES

AUCUN POINT



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

TRANSPORT HYGIÈNE DU MILIEU TRAVAUX PUBLICS

AUCUN POINT

URBANISME ET DÉVELOPPE DU TERRITOIRE

AUCUN POINT

GESTION DES EAUX

AUCUN POINT

AUTRES SUJETS

AUCUN POINT

CORRESPONDANCE

AUCUN POINT

AFFAIRES NOUVELLES

AUCUN POINT

PÉRIODE DE QUESTIONS

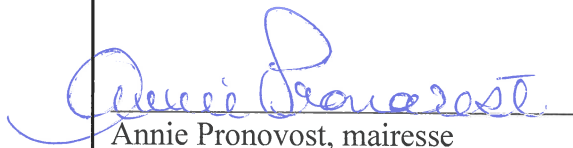
AUCUNE

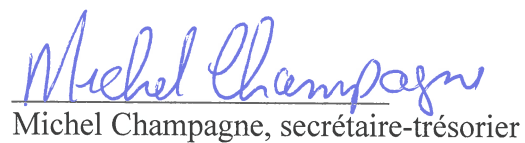
2024-07-206

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller municipal
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité


Annie Pronovost, mairesse


Michel Champagne, secrétaire-trésorier